



CURSUS DE FORMATION RESPONSABLE D'ÉQUIPE EN PROTECTION DE L'ENFANCE

Formation élaborée dans le cadre des recommandations du CNPE et conforme aux obligations du Décret n° 2008-774 du 30 juillet 2008 en direction des cadres de la fonction publique territoriale permettant de la valider au titre de la formation obligatoire des cadres territoriaux en charge de la protection de l'enfance. Ce cursus est ouvert aux professionnels de la protection de l'enfance (secteur public ou privé) pouvant justifier d'une expérience d'au moins trois ans et/ou d'un diplôme de niveau 6.

Une attestation de compétences acquises sera délivrée par l'École de la Protection de l'Enfance en fin de cursus.

**Cursus 2022-2023 organisé
par l'ACTION SOCIALE,**
organisme de formation - déclaration n°11753620475
certifié Qualiopi.

**En collaboration avec l'ODAS
et PraxisLab-Formations**



L'Ecole : genèse et direction

L'Action Sociale
Société d'édition et de formation



L'Ecole de la Protection de l'Enfance est une entité de la société **L'ACTION SOCIALE** société d'édition et de formation. Celle-ci organise depuis 2006 les Assises Nationales de la Protection de l'Enfance, rendez-vous incontournable de tous les acteurs du secteur. Elle est aussi la société éditrice du Bulletin de la Protection

de l'Enfance (BPE) et du Journal des Acteurs Sociaux (JAS), magazines professionnels de référence dans le secteur social. L'Action Sociale, fondatrice et propriétaire de l'Ecole de la Protection de l'Enfance en assure la gestion administrative et financière. Elle construit le contenu pédagogique en collaboration avec ses différents partenaires et la direction scientifique et pédagogique de l'Ecole (voir infra).

L'Ecole de la Protection de l'Enfance propose plusieurs types de formations : le Coursus destiné aux cadres de la protection de l'enfance présenté dans cette brochure, mais également des séminaires thématiques de 2 jours, des Webinaires d'une journée, des Ateliers Formation-action à distance dit SAS ("Savoir Aborder la Suite"), des formations en intra. L'Ecole organise également des conférences nationales annuelles sur un thème d'actualité. En savoir plus : www.ecoleprotectionenfance.com

La direction administrative et financière de l'Ecole de la Protection de l'Enfance est assurée par **Karine SENGHOR**, directrice générale de la SARL L'Action Sociale, organisatrice des Assises nationales de la Protection de l'Enfance, juriste de formation (Masters 2 en Droit Public et en Droit international public), par ailleurs diplômée de l'Institut Français de de Presse (IFP).

Les partenaires



L'ODAS (Observatoire de l'Action Sociale), travaille depuis sa création en 1990 à l'évaluation des politiques sociales et à la promotion de repères pertinents pour adapter les réponses. Il accompagne les évolutions initiées par les collectivités territoriales et contribue à la professionnalisation des responsables d'action sociale. Acteur influent auprès des pouvoirs publics, l'ODAS a contribué à inspirer les fondements de la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance.



PraxisLab Formation est une plateforme de formateurs consultants indépendants, tous professionnels de terrain et professionnels de la formation continue. L'approche développée est basée sur l'amélioration des situations de travail, qui permet de potentialiser l'expérience personnelle des stagiaires.

La présidence du comité scientifique et pédagogique

Marie-Paule MARTIN-BLACHAIS, médecin, auteure du rapport sur "Les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance", ancienne directrice générale du GIP Enfance en danger, ancienne directrice enfance-famille en département. Présidente du Comité scientifique et pédagogique de l'Ecole de la Protection de l'Enfance, elle en assure la direction scientifique.

Thierry ARNOUX et **Jean-Marie VAUCHEZ**, professionnels du secteur médico-social ayant exercé dans plusieurs types de structures en assurent la coordination pédagogique.

Les intervenants de l'école

- **Geneviève AVENARD**, administrateur civil ayant exercé de nombreuses responsabilités dans le secteur public et associatif, Défenseuse des Enfants, adjointe du Défenseur des Droits de 2014 à 2020.
- **Nicolas BARON**, directeur de la prévention et de la protection de l'enfant et de la famille du Département d'Inde-et-Loire.
- **Emmanuelle BONNEVILLE-BARUCHEL**, psychologue au service de pédopsychiatrie du CHU de Saint-Etienne. Elle a travaillé en collaboration avec Maurice Berger et Albert Ciccone.
- **Flore CAPELIER**, docteure en droit public, directrice de l'ONPE.
- **Isabel CASALS MISSIO**, psychologue clinicienne, directrice de la Structure Educative Pédagogique et Thérapeutique de transition "Les pleiades", Sauvegarde du Rhône.
- **Gaëlle CASTREC**, responsable de l'Observatoire de protection de l'enfance (ODPE) du Finistère.
- **Gabrielle CHOUIN**, conseillère principale d'éducation, formatrice, et membre d'une Adepape.
- **Catherine CLAVEAU-MILANETTO**, consultante en droits de l'enfant et protection de l'enfance, ancienne conseillère enfance chez le Défenseur des droits, ancienne cheffe de service à l'ANESM-HAS.
- **Priscille GERARDIN**, professeure, psychiatre, responsable des unités universitaires de Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, CHU/CH Rouvray, directrice de l'enseignement du DU Médecine et santé de l'adolescent.
- **Jean-Guy HEMONO**, directeur général de la Sauvegarde du Morbihan (56).
- **Carl LACHARITÉ**, directeur du Centre d'études interdisciplinaires sur le développement de l'enfant et de la famille à l'Université du Québec à Trois-Rivières.
- **Mohamed L'HOSSNI**, directeur fondateur de A. RETIS.
- **Didier LESUEUR**, délégué général de l'ODAS.
- **Marie-Paule MARTIN-BLACHAIS**, médecin, auteure du rapport sur "Les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance", ancienne directrice générale du GIP Enfance en danger, ancienne directrice enfance-famille en département.
- **Rosa MASCARO**, pédopsychiatre aux pouponnières de Lille et de Roubaix, médecin directeur du CAMSP Lebovici et du Fil d'Ariane, Lille.
- **Martine NISSE**, thérapeute familiale, directrice et co-fondatrice du Centre des Buttes Chaumont.
- **Paola MILANI**, professeure associée au département des Sciences de l'éducation de l'université de Padova (Italie).
- **Jean-Michel PERMINGEAT**, ancien magistrat, ancien directeur Enfance-famille en département.
- **Laurent PUECH**, fondateur du site www.secretpro.fr
- **Anne RAYNAUD**, psychiatre adultes-enfants, fondatrice de l'Institut de la parentalité, titulaire d'un diplôme universitaire de psychiatrie périnatale, d'un diplôme universitaire d'Autisme et d'un diplôme universitaire Attachement (concepts et applications, Paris 7).
- **Régis SÉCHER**, chercheur, proche du mouvement ADT Quart Monde, spécialisé dans la co-formation professionnels-usagers.
- **Laurent SOCHARD**, psychosociologue, spécialiste des problématiques de participation des usagers.

Présentation de la formation

Les cadres de la protection de l'enfance sont confrontés à une véritable mutation du dispositif de protection de l'enfance. Le contexte législatif et réglementaire évolue constamment, les contraintes organisationnelles s'intensifient et les problématiques familiales se complexifient de plus en plus. Or, parallèlement leur rôle est renforcé par les textes, notamment dans les enjeux cruciaux de continuité du parcours de l'enfant et d'animation du dispositif mis en place. Leurs compétences stratégiques, empathiques et cliniques vont donc devoir tenir compte de ces évolutions.

Nous avons donc conçu un cycle de formation spécifiquement pensé pour les responsables des services concernés et les professionnels en situation d'encadrement. Notre objectif est de mettre l'accent sur le cursus individuel de chaque stagiaire, de privilégier le processus d'échanges et non la simple acquisition de savoirs. Organisée en 5 modules spécifiques (accessibles individuellement) cette formation d'un total de 224 heures, propose des apports théoriques soutenus par des intervenants ayant une expérience approfondie en protection de l'enfance, soit comme chercheurs, soit comme concepteurs de démarches innovantes. Une large part est également accordée au croisement et au partage des pratiques entre stagiaires avec le souci d'un maintien des liens après la formation au travers de la constitution d'un « réseau des anciens de l'école de la protection de l'enfance ».

Le cursus de formation de l'Ecole de la protection de l'enfance pour l'encadrement de la protection de l'enfance est interactif et porte sur les registres législatifs et réglementaires fondamentaux de la protection de l'enfance, mais aborde aussi la fonction du cadre confronté à des injonctions contradictoires. Il fournit les éléments pour comprendre les nouveaux enjeux familiaux et psychodynamiques qui pèsent sur la construction d'un enfant. Enfin, ouvert sur la recherche, il permet aux stagiaires de mieux inscrire leur action dans une dynamique étayée par des travaux reconnus et fiables.

Le cursus de formation de l'Ecole de la protection de l'enfance répond aux exigences du Décret n° 2008-774 du 30 juillet 2008 en direction des cadres de la fonction publique territoriale permettant de la valider au titre de la formation obligatoire des cadres territoriaux en charge de la protection de l'enfance. Il est également en conformité avec la Recommandation 7 du Rapport sur la Démarche de Consensus sur les Besoins Fondamentaux de l'Enfant (2017), ainsi qu'avec la Recommandation 11-2017 du Rapport annuel d'activité 2017 du Conseil National de Protection de l'Enfance (2018).

Cette formation, spécialisée en protection de l'enfance débouche sur la délivrance d'une attestation de compétences acquises délivrée par l'Ecole de la Protection de l'Enfance, répondant aux exigences du Décret n° 2008-774 du 30 juillet 2008 en direction des cadres de la fonction publique territoriale permettant de la valider au titre de la formation obligatoire des cadres territoriaux en charge de la protection de l'enfance.



PUBLIC : Ce cursus est ouvert aux professionnels de la protection de l'enfance pouvant justifier d'une expérience d'au moins trois ans et/ou d'un diplôme de niveau 6.

PRE-REQUIS : Une connaissance préalable du champ de la protection de l'enfance facilitera l'intégration.

RESULTATS : Taux d'insertion dans l'emploi : 90% des stagiaires ayant suivi le cursus pour l'encadrement en protection de l'enfance de l'Ecole de la Protection de l'Enfance ont intégré des poste d'encadrement en protection de l'enfance ou y sont maintenus avec le statut d'encadrant correspondant. En effet, 100% des stagiaires qui occupaient des fonctions d'encadrement sans bénéficier du statut correspondant en bénéficient désormais grâce à ce cursus répondant aux exigences du Décret N° 2008-774 du 30/07/2008.

Ce cursus se déroule dans les locaux de l'USIC, situés 18 rue de Varenne, Paris 7ème.

	Décret du 30 juillet	École de la Protection de l'Enfance
Durée de la formation théorique	200 heures	224 heures
Durée du stage pratique	40 heures	40 heures
Durée totale de la formation	240 heures dont 30 heures en commun avec d'autres professionnels	264 heures 224 heures en commun avec d'autres professionnels

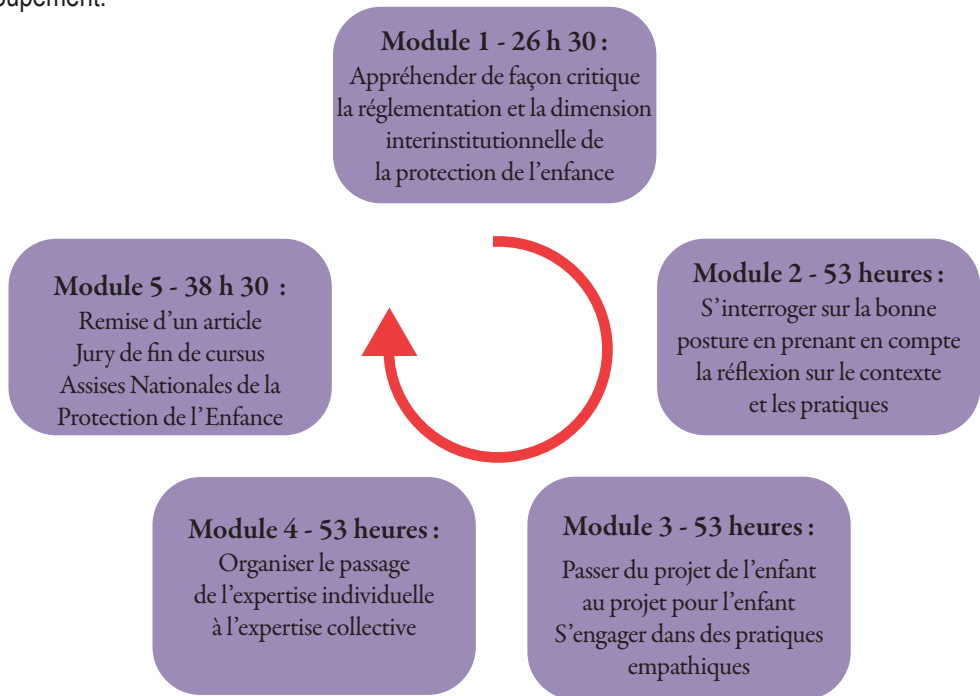
Enfin, le cursus est articulé avec **les Assises Nationales de la Protection de l'Enfance**, organisées également par L'Action Sociale, et qui constituent un point d'orgue à la fin du cursus. Les étudiants du cursus ont la possibilité de valoriser leurs travaux par des présentations lors des Assises (29 et 30 juin 2023) dont la thématique portera sur les 1000 premiers jours de l'enfant.

L'Action Sociale, société portant l'Ecole de la Protection de l'Enfance n° d'agrément formation 11753620475 (Directe Ile-de-France) est certifiée Qualiopi pour ses activités de formation (Certificat B02607 émis le 29/11/2021).



DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE

La formation est découpée en 5 modules accessibles individuellement. Chaque module inclut un volume horaire de cours (apports formatifs de type magistral) ou ateliers (apports formatifs à partir de situations ou d'exercices par sous-groupes) et un volume horaire d'analyse de pratiques, de méthodologie et de tutorat. Ces séquences doivent permettre de faciliter la production collective et d'apporter à chaque stagiaire les outils méthodologiques nécessaires. Une plateforme numérique de travail dédiée à l'École de la protection de l'enfance permet un accès aux contenus proposés, en dehors des temps de regroupement.



RÉFÉRENTIEL ET OBJECTIFS DE COMPÉTENCES

De manière globale, le cursus proposé qualifie aux compétences suivantes de type niveau 6 :

- Intervention et gestion dans des situations complexes ;
- Élaboration d'hypothèses et stratégies d'actions (au plan fonctionnel) fondées sur ses propres interprétations ;
- Autonomie d'action importante sur un champ d'intervention large mais nettement délimité.

Plus spécifiquement en matière de protection de l'enfance il qualifie et répond aux objectifs de compétences suivants :

- Situer la prévention et la protection de l'enfance dans une perspective historique, sociologique et philosophique.
- Connaître les principes directeurs des théories et des pratiques des sciences humaines concernant l'enfant et la famille.
- Maîtriser le dispositif de protection de l'enfance et le cadre législatif et réglementaire.
- Situer comme cadre dans le dispositif de protection de l'enfance.
- Mettre en œuvre une méthodologie de recherche appliquée à une situation professionnelle d'encadrement.

L'évaluation en vue de la qualification sera opérée selon trois critères :

- Contrôle continu des connaissances ;
- Rédaction d'un article (environ 25000 signes) sur un thème transversal ;
- Présentation orale de l'article.

LE STAGE

- Le stage est rendu obligatoire pour les cadres de la fonction publique territoriale. Il n'est pas nécessaire pour la qualification du cursus.
- Conformément au décret du 30 juillet 2008, le stage est d'une durée de 40 heures. Il se déroule de manière continue ou discontinue dans une institution participant à la protection de l'enfance autre que celle à laquelle les cadres territoriaux concernés appartiennent.
- Il doit se dérouler au cours du cursus, c'est-à-dire dans l'année 2022- 2023.
- Il est laissé sous la responsabilité de l'employeur.
- Chaque stagiaire a la responsabilité de la recherche de son lieu de stage sur la base d'un projet de stage validé par le comité pédagogique. Le projet de stage est établi sur la base du projet de formation de chaque stagiaire et fait l'objet d'un échange avec l'équipe pédagogique.
- Les demandes de dérogations seront étudiées au cas par cas pour les stagiaires ne dépendant pas de la fonction publique.

Programme de la formation

MODULE 1	SEMAINE 1	ENJEUX POLITIQUES, SOCIAUX ET TERRITORIAUX DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE
	22/11/2022	Accueil Contexte socio-politique de la protection de l'enfance
	23/11/2022	La protection de l'enfance : Un sujet économique Les enjeux managériaux des dynamiques de projet
	24/11/2022	Droit en protection de l'enfance : CASF, Code Civil, CIDE...
	25/11/2022	Analyse des pratiques et méthodologie - Validation du module 1
MODULE 2	SEMAINE 2	BESOINS FONDAMENTAUX, META BESOIN DE SECURITE ET THÉORIE DE L'ATTACHEMENT ÉTUDE DU NOUVEAU PARADIGME DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE
	13/12/2022	Présentation des résultats de la démarche de consensus sur «Les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance» Une démarche indissociable d'une meilleure connaissance et d'un respect plus systématique des droits de l'enfant.
	14/12/2022	Quels besoins ? Comment mieux les prendre en compte? Les liens d'attachement : ce qui fait sécurité. Théorie de l'attachement, système d'attachement, modèles internes opérants.
	15/12/2022	Analyse des pratiques et méthodologie
	16/12/2022	Tutorat et recherches personnelles
	SEMAINE 3	LE TRAVAIL AVEC LES FAMILLES ET L'ENFANT : ENJEUX ET MÉTHODES
	17/01/2023	De l'évaluation des situations à la mise en oeuvre d'un plan d'aide : pourquoi et comment revisiter la place et les ressources de l'entourage de l'enfant ? Les nouvelles opportunités de recours aux TDC dans les cadres administratif et judiciaire.
	18/01/2023	Présentation et "mode d'emploi" des outils permettant de mieux évaluer les ressources capacitaires des familles.
	19/01/2023	Dimension déontologique et éthique des pratiques : Quel regard et quelle posture pour le professionnel?
	20/01/2023	Validation du module 2
MODULE 3	SEMAINE 4	PARCOURS EN PROTECTION DE L'ENFANCE : MIEUX ÉVALUER POUR MIEUX CONSTRUIRE
	14/02/2023	Modalités de coopération interprofessionnelle et interinstitutionnelle indispensables pour stabiliser davantage les parcours, et implication en termes d'organisation, de pratiques et de postures.
	15/02/2023	Étude critique à partir d'un exemple de parcours.
	16/02/2023	Analyse des pratiques et méthodologie
	17/02/2023	Tutorat et recherches personnelles

HORAIRES : de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h du mardi au jeudi et de 9h à 12h30 et de 13h30 à 15h30 le vendredi

ATTENTION : le stage de 40 heures n'apparaît pas dans ce calendrier, les dates étant à fixer individuellement pour chaque stagiaire.

MODULE 3	SEMAINE 5	LA PRISE DE RISQUES EN PROTECTION DE L'ENFANCE : ENJEUX ET MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE
	14/03/2023	Prendre des risques pour mieux protéger : étude à partir d'exemples concrets des données d'un paradoxe.
	15/03/2023	Piloter, diriger et accompagner la prise de risques : quelles conditions et quelle méthode pour le cadre en protection de l'enfance ? Limiter les risques et sécuriser les équipes
	16/03/2023	Les référentiels et cadres d'observation de l'enfant
	17/03/2023	Validation du module 3
MODULE 4	SEMAINE 6	PPE : DU PROJET DE L'ENFANT AU PROJET POUR L'ENFANT
	18/04/2023	La finalité du Projet pour l'enfant (PPE), la variabilité des contenus et des formalisations. Présentation d'outils opérationnels qui facilitent la prise en compte des besoins de l'enfant et l'association des familles dans l'élaboration du projet.
	19/04/2023	Les enjeux en termes de coordination, de coopération et de secret professionnel.
	20/04/2023	Analyse des pratiques et méthodologie
	21/04/2023	Tutorat et recherches personnelles
	SEMAINE 7	L'ÉVALUATION DES BESOINS DE L'ENFANT EN PROTECTION EN L'ENFANCE
	23/05/2023	Élaborer une stratégie évaluative, apports méthodologiques sur l'évaluation en protection de l'enfance
	24/05/2023	Utiliser un référentiel : à partir de divers exemples dont le cadre de référence de la HAS.
	25/05/2023	Analyse des pratiques et méthodologie
	26/05/2023	Validation du module 4
MODULE 5	SEMAINE 8	TRAVAUX DE FIN DE CURSUS
	27/06/2023	Préparation à l'exposé oral et au jury
	28/06/2023	Exposé oral de présentation de l'article devant le jury de l'Ecole de la Protection de l'Enfance
		ASSISES NATIONALES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE
	29/06/2023	Assises Nationales de la Protection de l'Enfance : participation /présentation de travaux
30/06/2023	Assises Nationales de la Protection de l'Enfance : participation /présentation de travaux	

LES CONDITIONS D'INSCRIPTION

Une sélection, sur dossier, sera opérée à l'inscription selon les critères suivants :

Niveau d'entrée : niveau 6 minimum¹ et/ou expérience professionnelle de trois ans minimum.

Poste occupé : cette formation est réservée aux professionnels en situation d'encadrement, en exercice dans la protection de l'enfance, ou ayant un projet d'évolution professionnelle vers un poste d'encadrement.

Des dérogations peuvent être établies pour des cadres hors secteur, mais dont les fonctions sont en lien avec des services de protection de l'enfance (justice, police, santé, etc.). La demande de dérogation est faite sur papier libre et jointe au dossier d'inscription.

Inscription partielle : chaque module de formation est accessible individuellement. L'école donne un délai de 5 ans pour valider un cursus complet. En cas de demande d'inscription partielle aux modules, veuillez l'indiquer clairement dans votre lettre de motivation.

Les places étant limitées les dossiers seront étudiés au cas par cas. La lettre de motivation étant déterminante elle pourra exceptionnellement être complétée par un entretien personnel.

S'INSCRIRE

Complétez le formulaire (page suivante) et joignez les pièces ci-dessous :

- 1 - une photo d'identité (merci d'indiquer vos nom et prénom au verso)
- 2 - une photocopie de vos diplômes et de votre carte d'identité
- 3 - votre CV
- 4 - votre lettre de motivation
- 5 - votre bulletin d'inscription validé et signé par votre employeur

Envoyez votre dossier complet à l'adresse suivante :

l'Action Sociale
(École de la Protection de l'Enfance)
13 boulevard Saint-Michel
75005 Paris

Suite à votre inscription et dès que nous l'aurons validée, nous établirons une convention de formation que nous transmettrons à votre employeur.

Le cursus de l'École de la Protection de l'Enfance, comme ses autres formations, est accessible aux personnes en situation de handicap. Nous consulter : Tel : 01 53 10 24 10 ou Mail : florence.barbier@ecoleprotectionenfance.com

¹ - Cadre en fonction dans la fonction publique d'État et territoriale (ASE, Foyer de l'enfance...), cadre en fonction dans un service habilité (MECS, service d'AEMO et autres institutions).

À renvoyer sous enveloppe avec tous les éléments mentionnés en page antérieure à l'adresse suivante
L'Action Sociale (École de la Protection de l'Enfance) - 13 boulevard Saint-Michel - 75005 Paris
ou par mail : inscription@ecoleprotectionenfance.com

CANDIDAT

Le cursus de l'École de la Protection de l'Enfance, comme ses autres formations, est accessible aux personnes en situation de handicap. Nous consulter : Tel : 01 53 10 24 10 ou Mail : florence.barbier@ecoleprotectionenfance.com

M. Mme **SVP** écrire très lisiblement, notamment le nom et le mail en capitales

Nom.....

Prénom.....

Etablissement.....

Fonction.....

Service.....

Téléphone (portable de préférence).....

Mail.....

POUR INSCRIPTION PARTIELLE UNIQUEMENT

Cochez uniquement les modules auxquels vous souhaitez vous inscrire. Pour un cursus complet, ne rien cocher

MODULE 1	MODULE 2	MODULE 3	MODULE 4	MODULE 5

ADRESSE DE FACTURATION

Organisme.....

Adresse.....

.....

.....

DOSSIER SUIVI PAR (RESPONSABLE DE FORMATION)

Nom.....

Prénom.....

Service.....

Téléphone.....

Mail.....

Cachet et signature de l'employeur

Signature du candidat

Modalités de paiement et réserves

La gestion administrative et financière de l'École de la protection de l'enfance est assurée par la SARL L'Action Sociale, société d'édition et de formation, productrice des Assises Nationales de la Protection de l'Enfance, Numéro de déclaration organisme de formation : 11753620475 (directe Ile-de-France) et certifiée Qualiopi (Certificat N° B02607 du 29/11/2021).



Siège social : 13 boulevard Saint-Michel 75005 PARIS

Numéro de Siret : 420743 346000 25 RCS Paris Code APE : 5814 Z

Relevé d'identité bancaire : Domiciliation : BNPPARB PARIS ST ANDRÉ (01841)

Code banque : 30004/Code guichet : 02790/Numéro de compte : 00010099563/Clé RIB : 48

IBAN : FR76 3000 4027 9000 0100 9956 348

Le montant des frais d'inscription au cursus complet est de 4950 euros nets (Exonération de la TVA selon l'Article 261-4.4a du CGI). Chaque module sera facturé service fait 990 €. Pour les inscriptions partielles : la facturation sera adaptée : 950 euros nets pour le module 1 et le module 5 et 1900 euros nets par module pour le module 2, 3 et ou 4 (Exonération de la TVA selon l'Article 261-4.4a du CGI).

Chaque inscription sera confirmée directement au stagiaire et fera l'objet d'une convention de formation adressée par courrier au signataire de l'inscription. Le montant de l'inscription sera dû à signature de la convention et au plus tard au premier jour du cursus.

Annulation : Les demandes d'annulation doivent nous être communiquées par écrit (courrier ou mail). Aucune annulation ne sera prise par téléphone. Celles reçues plus de 20 jours ouvrés avant le début du cursus seront acceptées. Celles reçues moins de 20 jours ouvrés avant le début du cursus entraîneront le versement des frais d'inscription en totalité. Après le début du cursus, les demandes d'annulation ou les absences entraînent le règlement de la totalité du prix de la formation. En cas de financement total ou partiel de la formation par un organisme tiers et, au cas où ce dernier n'accepterait pas de payer la charge qui aurait été la sienne (absences, abandons, etc.), le coût de l'ensemble du stage reste dû par le signataire de l'inscription de formation.

Informations pratiques

Le cursus se déroule intégralement dans les locaux de l'Usic :

18 rue de Varenne, 75007 Paris

Les locaux que nous louons de longue date à l'USIC sont très agréables et très centraux: situés à l'angle du boulevard Raspail et de la rue de Varenne dans le quartier des ministères, à 5 minutes à pied des musées d'Orsay et Rodin, ou du quartier Saint-Germain-des-Prés. Ils sont très accessibles à partir des gares par le métro (lignes 10 ou 12 : arrêt station Sèvres-Babylone >> sortie Raspail)

HORAIRES : de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h sauf le vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 15h30.

Le Cursus est accessible aux personnes en situation de handicap. Nous consulter.

**LIEU
DE LA
FORMATION**



RENSEIGNEMENTS : ÉCOLE DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE (SARL L'ACTION SOCIALE)

Tél. : 01 53 10 24 10 - Mail : inscription@ecoleprotectionenfance.com

Plus d'info sur : www.ecoleprotectionenfance.com